

MANIFESTATION FEDERALE : CAHIER DES CHARGES

L'organisation d'une manifestation fédérale (phases finales de championnats ou Coupes de France) constitue un élément de prestige pour l'organisateur, et un évènement promotionnel pour la ville, la région et le basket-ball.

C'est dans le but d'assurer une organisation de qualité, à la mesure de cet évènement majeur de la saison, que l'organisateur, candidat à la réalisation matérielle de cette manifestation doit s'engager à assumer les charges suivantes.

1- Dispositions Logistiques et Matérielles

L'organisateur doit disposer, sans partage, de la salle et de ses dépendances durant la période couvrant les journées complètes de la manifestation (du matin 8h au soir après la fin des rencontres).

Le règlement sportif de chaque catégorie concernée par la manifestation reçoit les additifs suivants :

1. 1 - Structures

Le nombre de vestiaires doit être au minimum de deux. A ceci doit s'ajouter un nombre suffisant de vestiaires fermant à clé, avec douche, tables et sièges pour les arbitres des rencontres.

1. 2 - Equipements

La salle retenue pour les rencontres devra être équipée d'un appareillage électronique correspondant à la réglementation en vigueur.

La succession de matches d'importance capitale nécessite la présence permanente de techniciens qualifiés pour assurer la maintenance des installations électroniques et électriques.

Des panneaux, cercles et filets réglementaires, en nombre suffisant pour parer à toute éventualité, seront tenus en réserve. La rapidité du remplacement sera confirmée par une répétition préalable.

Le fonctionnement des panneaux lumineux "SORTIE" en cas de panne de courant sera vérifié, ainsi que le dispositif "ANTI-PANIQUE" dont le personnel chargé de la police de la salle devra avoir une parfaite connaissance.

L'organisateur devra tenir à la disposition de la FFBB le compte rendu de la visite légale de sécurité effectuée par les autorités compétentes.

1. 3 - Publicité

En cas de télédiffusion des matches, la salle sera livrée vierge de toute publicité, les dérogations éventuelles seront de la seule compétence de la FEDERATION.

1. 4 - Sonorisation

La sonorisation sera assurée par l'organisateur.

1. 5 - Communication (Télévision, Presse, Radios, Photographes)

Pour les cas de **retransmission télévisée** des rencontres, les emplacements et prises nécessaires, spécifiés par le diffuseur éventuel, seront réservés aux caméras, ainsi qu'aux commentateurs dont le récepteur de contrôle sera installé à proximité du plancher dont l'accès se fera sans difficulté. Ceci doit être fait avant la mise en vente / ouverture de la billetterie.

Presse : le syndic de presse, territorialement compétent, délivrera les accréditations et répartira les places à ses confrères.

Il fixera le nombre de tables et pupitres qui seront réservés à cet effet et situés à un endroit offrant une parfaite visibilité du terrain et du tableau d'affichage.

Le syndic veillera à l'installation, dans la salle, des lignes téléphoniques privées demandées par ses confrères, ainsi que de la pose des prises de courant électrique qu'il estimera nécessaires.

Radios : placées sous l'autorité du syndic de presse, en ce qui concerne leur habilitation et leur emplacement de travail, elles opéreront par décision de celui-ci.

Le syndic, comme pour la presse écrite, fera son affaire de l'installation de lignes téléphoniques privées ou prises électriques qui lui seraient demandées. L'organisateur n'est tenu à aucune dépense concernant les communications téléphoniques qui resteront à la charge des journalistes.

Photographes : placés sous l'autorité du syndic, en ce qui concerne leur habilitation, derrière les panneaux publicitaires (petit banc recommandé), ils disposeront d'une table pour la pose de leur matériel en dehors de la tribune de presse dans un endroit sécurisé (hors d'atteinte du public).

La pose des "BALCARS" est l'affaire de la corporation. L'organisateur interviendrait seulement pour faciliter, si besoin était, auprès des autorités de la salle, la pose des appareils, mais n'est tenu à aucune dépense à ce sujet.

Il est demandé à l'organisateur de faire parvenir à l'issue de la manifestation quelques photos des équipes participantes en tenue et de la remise de récompenses (vainqueurs) en indiquant bien dans l'objet le titre, la date et le lieu de la manifestation, le nom de l'équipe, à l'adresse suivante : communication@ffbb.com.

L'utilisation du site internet <https://ffbb.weetransfer.com> est une solution envisageable et pratique pour faire parvenir des photos au service de presse de la FFBB.

1. 6 - Statisticiens (obligatoire sur les Compétitions HN)

Leur table sera placée au niveau du plancher. L'alimentation électrique sera assurée par l'organisateur qui veillera à la protection du câble. Une connexion internet spécifique est demandée lors des manifestations afin d'assurer la mise en ligne « Live » des statistiques sur les différents supports digitaux.

1. 7 - Salle de presse

Facilement accessible par les journalistes et les statisticiens, elle recevra les équipements supplémentaires suivants :

- tables et sièges en nombre suffisant (syndic),
- porte-manteaux,
- boissons (non alcoolisées) et verres, en permanence à la disposition des journalistes.
- corbeilles / poubelles
- affichage si nécessaire

1. 8 - Infirmerie

Une salle pourvue du matériel prévu au règlement sportif, sera réservée à cet effet.

Le contrôle antidopage éventuel aura lieu dans ce local.

L'accès à ce local sera réglementé, le médecin de service et les kinés des équipes sauront où trouver la clef.

1. 9 - Ambulance

Une antenne mobile de la SAMU ou des POMPIERS, se tiendra à proximité immédiate, pendant les rencontres.

1. 10 - Vestiaires

Table de massage et paper-board conseillées dans chacun d'eux.

1. 11 - Essuyeurs de terrain

Pour chaque rencontre, l'organisateur devra fournir un nombre suffisant de personnes chargées de ramasser les ballons et essuyer la transpiration sur le parquet à l'aide d'un matériel adéquat.

Il est conseillé d'habiller uniformément ces personnes.

1. 12 - Ballons, point d'eau

L'organisateur devra fournir aux équipes les ballons nécessaires à la période d'échauffement (12 ballons), ainsi que le ballon de match.

Pour le cas où des périodes d'entraînement sont utilisées, l'organisateur fournira également un nombre suffisant de ballons aux équipes.

L'organisateur devra mettre un point d'eau à disposition des équipes, des arbitres et des officiels de table de marque.

2- Accueil des spectateurs

2. 1 - Libre accès

- Les équipes, soit douze personnes sont dispensées de billet.
- Les arbitres (2 ou 3), officiels de table de marque (3 ou 4 par rencontre), juge unique (1) et délégué fédéral (1)

2. 2 - Invitations

Clubs participants : 15 par équipe,

FFBB : 10 à disposition du délégué fédéral.

Arbitres + tables : 1 par officiel.

Ligue Régionale : 10.

Comité Départemental : 10.

Autorités locales : X (organisateur).

Presse, télévision, etc. : (syndic de presse).

D'autre part, les porteurs des cartes officielles et invitations délivrées par l'organisateur et des cartes officielles de la FFBB revêtues de la photographie du titulaire devront avoir libre accès à la manifestation.

3- Accueil des équipes

3. 1 - Hébergement et transfert

Le transport, les transferts et l'hébergement des équipes sont à leur charge, ainsi que la réservation des hôtels et des repas. L'organisateur devra toutefois faciliter l'organisation du séjour à la demande des clubs qualifiés.

3. 2 - Vestiaires

Un vestiaire personnel sera mis à la disposition de chaque équipe pour les entraînements et les rencontres.

3. 3 - Entraînements

Des tranches horaires pour les entraînements seront dégagées. Elles seront séparées de 15 minutes, incluant les départs et les arrivées, et devront être strictement respectées.

Il doit être prévu :

- 4 tranches horaires le samedi matin (ou après-midi selon la compétition),
- 4 tranches horaires le dimanche matin.

Le choix des tranches horaires sera proposé aux clubs par l'organisateur. En cas de litige, les tranches horaires plusieurs fois demandées seront attribuées en fonction de l'ordre des rencontres

4- Accueil des personnalités

L'accueil des personnalités fera l'objet d'une concertation entre l'organisateur et la Fédération, dès que celui-ci disposera d'informations suffisantes.

5- Le Juge Unique

Un Juge Unique sera désigné par la FFBB et présent le premier jour des phases finales (généralement le samedi). Les rencontres se succédant à très peu de temps d'intervalle, son rôle sera de trancher tout litige pouvant survenir au cours de la rencontre, dans le cadre exclusif d'une réclamation.

6- Le Délégué Fédéral

Un Délégué Fédéral sera désigné par la FFBB sur les phases finales où il aura la remise de récompenses. Il est le représentant de la FFBB sur la manifestation et est présent le jour de la remise des récompenses (généralement le dimanche). Il participera obligatoirement à la remise des récompenses prévues pour les équipes vainqueurs de la compétition/recontre. Il peut être associé à d'autres remettants pour exécuter cette tâche.

7- La remise de récompenses

Seules des récompenses sont données sur les finales. Elles vous seront envoyées par la FFBB. Dans ce colis, vous aurez la répartition entre les équipes et les officiels. Afin de faciliter l'organisation, nous vous prions de trouver en annexes le protocole qui peut être partiellement ou totalement appliqué selon la configuration des lieux.

8- Dispositions financières

8. 1 - Recettes

Elles sont constituées uniquement par :

- Entrées (organisateur),
- Droits éventuels de télévision (FFBB),
- Droits de publicité sur panneaux autour de l'aire de jeu (organisateur sauf si télédiffusion, auquel cas deux panneaux seront laissés à l'organisateur).

Toutes les recettes annexes reviennent d'autorité à l'organisateur.

8. 2 - Dépenses

L'organisateur devra impérativement régler toutes les dépenses afférentes à l'organisation, à savoir :

- taxes,
- assurances,
- billetterie,
- table de marque (application du barème correspondant au niveau de championnat de la manifestation),
- police.

8. 3 - Désignation et Frais d'arbitrage

Ils sont désignés et pris en charge par la FFBB.

8. 4 - Désignation et Frais des OTM

Les désignations sont effectuées par la Ligue Régionale de la structure organisatrice et l'indemnisation des rencontres par la structure organisatrice.

8. 5 - Frais du Juge Unique

Les frais de déplacement et l'indemnisation des rencontres sont pris en charge par la FFBB.

8. 6 - Frais du Délégué Fédéral

Les frais de déplacement sont pris en charge par la FFBB.

9- Dispositions diverses

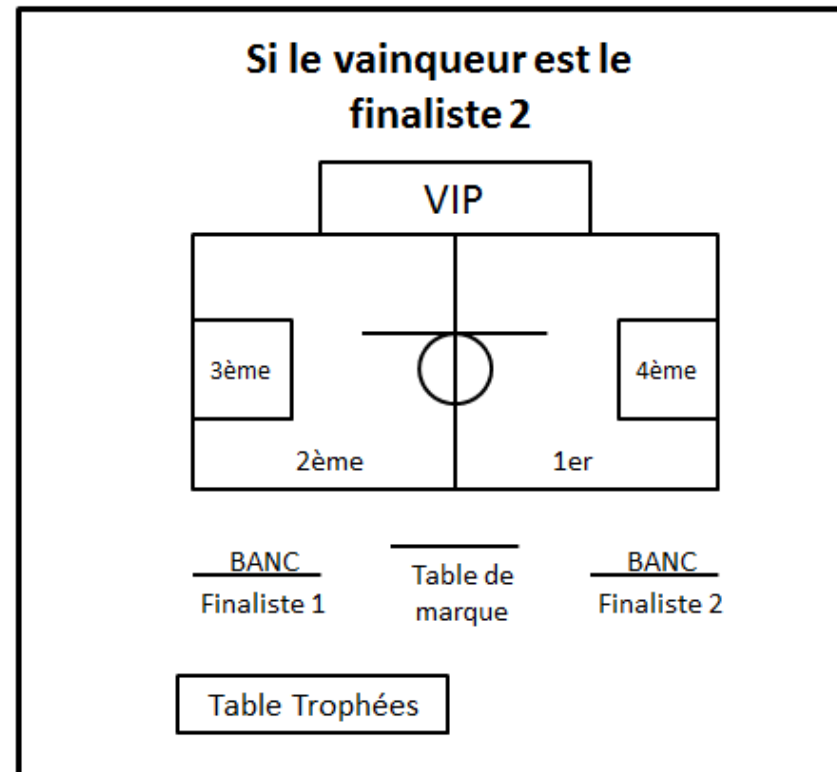
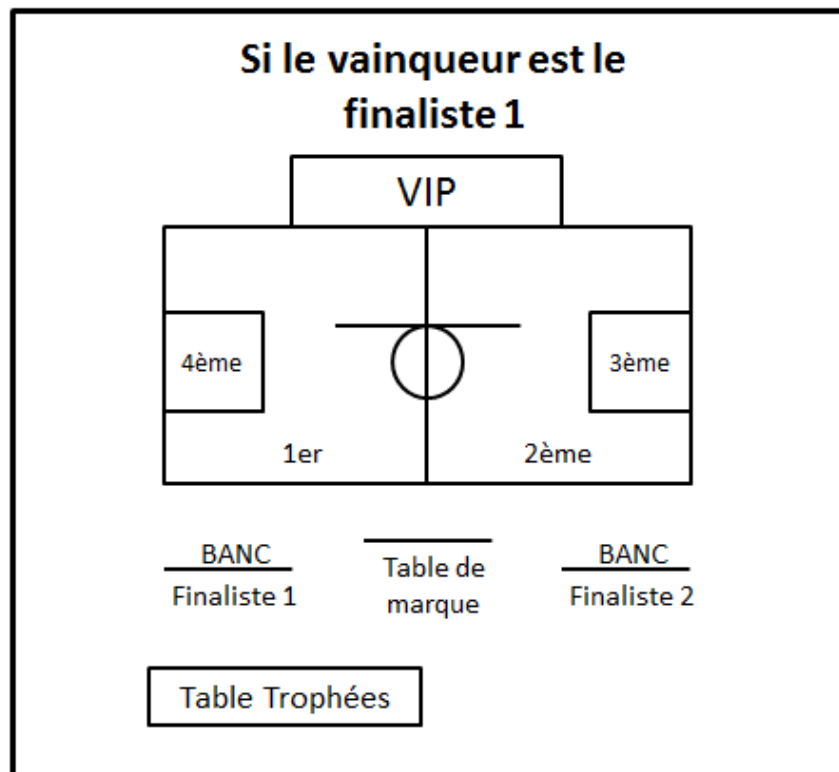
Les détails d'application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants de la Fédération et ceux de l'organisateur.

10- Dénonciation de la convention

Cette convention pourra être dénoncée de part et d'autre, sous réserve des pénalités suivantes :

- **dénonciation par FFBB** : remboursement des frais effectivement engagés à la date de l'annulation,
- **dénonciation par l'organisateur** : paiement d'une indemnité progressive selon le barème indiqué en annexes.

ANNEXES : PROTOCOLE DE REMISE DES RÉCOMPENSES



La remise des récompenses s'effectuera au milieu du terrain de la dernière place à la première place.

ANNEXES : BAREMES DIVERS

	Manifestations	Débit	Débit	Débit	Débit < 1 semaine
		du 1 ^{er} /01	< 3 mois	< 1 mois	
		> 3 mois	>1 mois	> 1 semaine	
1/4 et 1/2 Finales	Trophée Coupe de France Masculins	150 €	300 €	600 €	1 000 €
1/4 et 1/2 Finales	Trophée Coupe de France Féminines				
Phase 2 ou 3	Championnat de France NF3				
Phase 2 ou 3	Championnat de France NM3				
Finale à 6	Championnat de France NM3				
Finale à 4	Championnat de France NM2				
Finale à 4	Championnat de France NF2				
Finale à 6	Championnat de France NF3				
1/16 et 1/8 Finales	Coupe de France U18M				
1/16 et 1/8 Finales	Coupe de France U18F				
1/4 et 1/2 Finales	Coupe de France U18M				
1/4 et 1/2 Finales	Coupe de France U18 F				
Finale à 4	Championnat de France NM U18 Elite A				
Finale à 4	Championnat de France NM U18 Elite B				
Finale à 4	Championnat de France NM U15 Elite A				
Finale à 4	Championnat de France NM U15 Elite B				
Finale à 4	Championnat de France NF U18 Elite A				
Finale à 4	Championnat de France NF U18 Elite B				
Finale à 4	Championnat de France NF U15 Elite A				
Finale à 4	Championnat de France NF U15 Elite B				

Les périodes de dénonciation donnant lieu à débits sont comptées à partir de la réception par la FFBB de la lettre recommandée avec accusé de réception en faisant état.